

Campagne pour la connaissance et la protection du loup

**ACTION
ASPAS**



© V. Munier

*Le loup : symbole et richesse
de la nature sauvage*



Association pour la Protection des Animaux Sauvages

Victime de la désinformation

Depuis 1992, le loup italien est revenu spontanément recoloniser les Alpes Françaises après 60 ans d'absence, **il n'a pas été réintroduit**.

Sa présence est avérée sur tout l'arc Alpin (Mercantour, Queyras, Vercors, etc.) et commence juste à s'étendre au Massif Central, au Jura, aux Vosges et aux Pyrénées. En 2013, l'estimation de la population française est d'environ 250 individus. Les populations restent faibles et fragiles et pourraient disparaître rapidement en cas de destructions répétées.

Il est donc impératif de le protéger intégralement pour lui donner une chance de s'implanter durablement.



© D. Meier

Le loup, un grand prédateur qui s'autorégule

En France, le domaine vital d'une meute est d'environ 200 km². La densité de populations de loups est conditionnée par la nourriture disponible sur leur territoire. Ce système d'autorégulation permet de maintenir le nombre de loups en adéquation avec la capacité d'accueil du milieu. Il n'y a donc **aucun risque de le voir "pulluler"**.

Le loup n'attaque pas l'homme

Le loup n'est pas un animal dangereux pour l'homme : il fuit à son approche, ce qui le rend d'ailleurs très difficile à observer. Il y a assurément moins à craindre d'un loup que de certains chiens.

Le bouc émissaire de la filière ovine



Certains éleveurs accablent le loup de tous les maux et demandent son élimination. S'il lui arrive de prélever quelques moutons sur les troupeaux, il est inacceptable de lui mettre sur le dos l'entière responsabilité des problèmes de la filière ovine (baisse des prix de la viande, concurrence étrangère, maladies...), d'autant que seuls **0,06 % des pertes de bêtes lui sont attribuées** et que des mesures de protection efficaces et subventionnées par l'État sont proposées aux éleveurs.

Le retour du loup implique en effet une modification des pratiques pastorales actuelles. Si certains éleveurs acceptent d'adapter leurs méthodes de travail pour mieux cohabiter avec le loup, d'autres s'y opposent, soutenus par de très puissants syndicats agricoles qui voient là un moyen de fédérer une profession en proie à des difficultés d'un autre ordre, et par des politiques qui y trouvent leurs intérêts.

Les erreurs et les abus de la politique agricole française ne sauraient justifier le saccage de la nature et le sacrifice de la biodiversité qui en a déjà fait les frais exorbitants.

Le loup n'est autre que le bouc émissaire idéal pour détourner l'attention des véritables problèmes d'une filière ovine en crise.

Le problème des chiens divagants

En France, on estime à environ un million le nombre de chiens divagants. Les témoignages et les preuves concrètes d'attaques sur des troupeaux domestiques ne manquent pas. Cette problématique est connue et bien réelle, pourtant les attaques de chiens divagants ont mystérieusement disparu depuis l'attribution d'indemnisations pour les attaques imputées au loup.



L'État français, ennemi du loup ?

Signataire de la directive "Habitats" et de la convention de Berne, la France s'est engagée à assurer la protection intégrale du loup. Mais sur le terrain, le braconnage et les tirs officiels accordés à titre dérogatoire par l'État mettent les populations en péril et empêcheront la colonisation d'autres régions (**184 tirs de défense et 11 tirs de prélèvements autorisés en 2012 !**).



En effet, le loup peut faire l'objet d'une mesure « exceptionnelle » destinée à protéger des troupeaux pour lesquels les moyens de protection auraient été inefficaces. Or, dans la plupart des cas, les mesures de protection minimales (chien de protection, gardiennage, regroupement la nuit, parc de pâturage) ne sont pas ou mal mises en place ! Néanmoins, la décision d'abattre un

loup est ordonnée. Ces faits constituent non seulement une illégalité mais également une grave atteinte à la biodiversité et en aucun cas une mesure de protection efficace.

Rien ne justifie l'autorisation de tirs de loups

- L'espèce est strictement protégée par la loi.
- En France, le loup est menacé par le braconnage.
- Cela ne calmera pas les éleveurs anti-prédateurs, ni les chasseurs en quête de trophée, ni les politiques démagogues qui les soutiennent.
- Tuer quelques loups chaque année est inutile. Un loup abattu laisse derrière lui un espace disponible et adapté à la vie d'un autre loup qui ne tardera pas à recoloniser son territoire. De plus, tuer un ou des loups d'une meute conduit à la désorganisation de celle-ci et augmente les risques de prédation sur les troupeaux.
- C'est une mesure absurde après toute l'énergie et l'argent dépensés pour trouver des solutions de cohabitation qui fonctionnent.

Une chance pour la biodiversité ... et l'éco-tourisme



Un maillon essentiel à la biodiversité, un atout pour les forestiers

Le loup instaure un équilibre entre les populations de ses proies et leur milieu. En régulant les herbivores, il limite la dégradation de la flore et des forêts et restreint les risques d'épuisement de ressources alimentaires pouvant être générés par des surpopulations.

Aux États-Unis, des études scientifiques ont démontré que la régulation des cervidés effectuée par les loups permet de stabiliser les effectifs des herbivores en quelques années, limitant ainsi leur impact sur la forêt. Par sa prédation, il joue également un rôle sanitaire et régule la faune en sélectionnant les bêtes affaiblies.

La présence du loup est donc un signe de bonne santé écologique.

Une opportunité éco-touristique

Au-delà de l'aspect biologique, le retour du loup est aussi une aubaine économique pour les territoires concernés. La présence du prédateur stimule le tourisme dans les parcs naturels du monde entier où il est présent. Deux millions de visiteurs sont accueillis chaque année pour le seul parc des Abruzzes, en Italie ! Pourquoi ne pas saisir cette chance d'accueillir un animal rare venu naturellement, qui ne peut que servir à développer un tourisme de qualité, indispensable à la vie des zones de montagne ?

Agissez avec l'ASPAS pour protéger les loups

- **Signez et diffusez la pétition** pour la protection des loups en France.
- **Écrivez à vos élus**, au ministre de l'Écologie, au premier ministre, pour demander une réelle protection du loup. Vous pouvez envoyer directement le courrier type joint à ce dépliant ou vous en inspirer.
- **Parlez-en autour de vous**, auprès des médias.
- **Témoignez en cas de braconnage/destruction** de loup.
- **Adressez à l'ASPAS des articles de presse** relatifs au loup (avec nom et date du journal).
- **Soutenez financièrement l'ASPAS** pour poursuivre la campagne.

Rejoignez l'ASPAS pour plus d'efficacité



L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages est une association 100% indépendante, reconnue d'utilité publique, qui a fait le choix de ne percevoir aucune subvention publique pour préserver son autonomie et sa liberté d'action. Elle sensibilise le grand public aux bienfaits du retour du loup en France et aux solutions existantes pour une meilleure cohabitation avec le pastoralisme. L'ASPAS s'oppose fermement et juridiquement aux tirs de loups autorisés par le ministère de l'Écologie (nombreuses annulations de tirs obtenues).

Elle sensibilise également l'opinion publique à l'utilité de chaque espèce animale et à l'aberration du classement des « nuisibles », mène des actions pour une meilleure connaissance des amphibiens, des blaireaux, demande l'arrêt de la chasse le dimanche, etc. Avec plus de 2 000 procédures engagées devant les tribunaux depuis 30 ans, l'ASPAS œuvre efficacement pour le respect et l'évolution du droit de l'environnement.

Pour plus d'informations :

ASPAS - BP 505 - 26401 Crest Cedex
Tél. 04 75 25 10 00 - Fax. 04 75 76 77 58
Site : www.aspas-nature.org
Mail : info@aspas-nature.org

